



SCOUTS  
GUIDES  
DE FRANCE

PIONNIERS  
ET  
CARAVELLES



## ORGANISER UN EXTRA-JOB

**Le mouvement a pour objet l'éducation des enfants et des jeunes. Dans ce cadre, il est possible qu'ils réalisent par eux-mêmes des actions auprès de personnes prêtes à participer au financement de leur projet. L'environnement économique et social et le cadre juridique qui s'imposent à l'association des Scouts et Guides de France – comme aux autres acteurs du monde économique et social – posent un cadre clair que tout adhérent de l'association, citoyen responsable et acteur de la société, se doit de respecter.**

### Quelques définitions et règles pratiques

- Un extra-job, c'est quoi ?
  - Un extra-job est un moyen de financement d'un projet défini (valable aussi pour un projet d'année).
  - Pas de projet, pas d'extra-job !
  - Un extra-job est une activité volontaire et non forcée. On ne peut pas l'imposer.
  - Un extra-job s'effectue en lien avec un tiers qui financera un projet SGDF.
  - Un extra-job ne doit pas recouvrir une activité commerciale ou salariale.
  - Un extra-job est différent d'un don (voir fiche action « Recevoir et gérer un don »), qui lui, s'effectue sans contrepartie.
- Un extra-job : par qui ?
  - Un extra-job peut être effectué par des Pionniers-Caravelles ou par des Compagnons<sup>1</sup>.
  - Les Compagnons effectuant un extra-job avec des Pionniers-Caravelles n'ont aucune responsabilité vis-à-vis des Pionniers-Caravelles.
- Un extra-job : comment ?
  - Un extra-job est basé sur une action bénévole sans détermination à l'avance d'une contrepartie financière (c'est-à-dire que le montant reçu est à la libre appréciation de la personne que l'on aide)
  - L'argent reçu à l'occasion d'un extra-job ne permet pas d'établir de reçu fiscal.
  - L'activité menée dans un extra-job ne doit pas être en contradiction avec les finalités éducatives du mouvement.
  - Le temps consacré à des extra-jobs doit demeurer limité par rapport à l'ensemble des projets de l'équipe ou de l'unité.

<sup>1</sup> Le travail est autorisé à partir de 14 ans pour des travaux légers.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France  
27-31 rue de Stalingrad 94110 Arcueil  
Tél. 01 44 52 37 37

f / scoutsetguides  
t / sgdf



**SCOUTS  
GUIDES**  
DE FRANCE

**PIONNIERS  
ET  
CARAVELLES**

## Nature de l'activité

L'extra-job ne doit pas pouvoir être requalifié par la loi comme une **activité commerciale** ou une **activité salariale**.

- Exclusion d'activité commerciale

→ **Tout achat destiné à la revente.**

Aucun produit ne peut être revendu en l'état.

Bonne pratique : acheter des ingrédients pour revendre des produits transformés (gâteaux, petit artisanat) tout en respectant les règles d'hygiène alimentaire.

- Exclusion d'activité salariale

→ **Toute action qui fait intervenir un lien de subordination (donneur d'ordre / exécutant) au travers d'un contrat ou d'un accord, en échange d'une contrepartie financière déterminée à l'avance.**

On ne peut pas proposer une heure d'aide contre un prix déterminé à l'avance (c'est du travail déguisé), par exemple, « je jardine pour 10 € de l'heure ».

Bonne pratique : rester dans le cadre d'une action bénévole, le bénéficiaire donnant ce qu'il veut pour financer le projet de l'équipe. Le montant de l'aide financière peut se déterminer d'un commun accord après la réalisation de l'extra-job.

## Questions de fiscalité et d'assurance

Un extra-job ne donne en aucun cas droit à un reçu fiscal, à la différence du don qui, lui, ne reçoit aucune contrepartie.

Aucune facture ne doit être remise en échange de la participation financière mais un reçu (cf. modèle de document à remettre en annexe).

Puisqu'il ne s'agit pas d'une activité salariale, en aucun cas, un chèque emploi-service ne doit être établi.

Les adhérents sont assurés pour les activités réalisées lors des extra-jobs. Cependant, il convient toutefois de rester vigilant sur les activités nécessitant le respect de règles de sécurité spécifiques (exemple : travaux en hauteur...).

## Déroulement de l'activité

### 1. Se préparer en unité à parler du mouvement et du projet porté

Un extra-job ça se prépare !

#### Présenter le mouvement

<https://www.sgdf.fr/le-mouvement/en-bref>

Voici quelques mots clés, qui permettent de présenter rapidement le mouvement de façon institutionnelle :

- **But du scoutisme** : former des citoyens actifs, utiles, heureux et artisans de paix.
- **Axes éducatifs du mouvement** : autonomie et débrouillardise, vivre ensemble, environnement et solidarité.



**sgdf.fr**

**Scouts et Guides de France**  
27-31 rue de Stalingrad 94110 Arcueil  
Tél. 01 44 52 37 37

/ scoutsetguides










/ sgdf

- **50 millions** de scouts et guides dans le monde.
- **85000 adhérents** chez les Scouts et Guides de France dont 25000 bénévoles.
- **+20% en 5 ans** et plus encore après Welcome !
- **Association catholique, ouverte à tous.**
- **Association membre de la fédération de Scoutisme français**, qui rassemble des jeunes protestants, musulmans, juifs, athées, bouddhistes et catholiques.

Pour parler du projet en unité, reposez-vous les questions suivantes :

- Pourquoi l'extra-job ? (ex : on espère récolter 200 euros pour payer le goûter et un jeu de société, mais on veut aussi trouver des compétences spécifiques comme quelqu'un qui sait faire des tours de magie par exemple)
  - Qu'est-ce qu'on veut faire dans notre projet ? (ex : un goûter dans la maison de retraite)
  - Pourquoi veut-on le faire ? (ex : faire du lien intergénérationnel)
  - Qu'est-ce que ça va nous apporter ? (ex : des compétences d'animation)
- N'hésitez pas à en parler au moyen d'un jeu.

### PETIT DICTIONNAIRE SCOUT/FRANÇAIS

Chefs-Cheftaines		Educateurs, animateurs
Pionniers, Caravelles		Jeunes (âgés de 14 à 17 ans)
Compagnons		Jeunes (âgés de 17 à 21 ans)
Groupe Notre Dame de la Gare (Paris 13 <sup>ème</sup> )		... du 13 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Caravane		Groupe de jeunes Pionniers Caravelles
Equipe		Groupe de jeunes compagnons, en autonomie
CAP		Projet (de solidarité, environnementale, en autonomie, etc...) Les exemples concrets permettent de donner envie !
Expériment		Projet chez les Compagnons, fondé sur la rencontre avec un partenaire
SGDF		Scouts et Guides de France, mouvement d'éducation populaire

- Savoir présenter son groupe / sa caravane / son équipe (Nombre, actions réalisées, compétences)
- Permettre à chaque jeune de se demander pourquoi il est scout et ce que ça lui apporte => Temps à prévoir avant l'extra-job pour pouvoir leur permettre d'être à l'aise lorsqu'on leur posera des questions pendant l'extra-job ou au moment de la recherche.



SCOUTS  
GUIDES  
DE FRANCE

PIONNIERS  
ET  
CARAVELLES

## 2. Prendre contact avec le partenaire (un magasin ou un particulier)

- C'est elle qui autorise la présence sur le lieu.
- Aucun lien de subordination ou d'obligation n'est établi : ce n'est pas la structure qui impose les horaires de présence et la tarification des services n'est pas conclue à l'avance.  
Bonne pratique : établir les horaires par le dialogue et un accord commun.  
(cf. lettre type pour solliciter une structure d'accueil commerciale en annexe).

## 3. Présenter le projet sur un document à remettre ou à afficher

Il est essentiel de préciser l'affectation des sommes offertes en récompense du service rendu : il n'y a pas d'enrichissement personnel, les sommes sont destinées à l'association Scouts et Guides de France pour la réalisation d'un projet des jeunes adhérents (les chèques sont à l'ordre des SGDF + nom du groupe).

Le bénéficiaire ne rémunère pas l'action mais participe au financement du projet des jeunes : il sera certainement plus généreux à soutenir un projet qu'à rémunérer l'action faite par les jeunes. D'où l'importance de bien mettre en valeur ce projet lors de l'extra-job (par une affiche, un panneau, etc.)

Ainsi doivent être clairement présentés :

- L'appartenance aux Scouts et Guides de France.
- Le caractère bénévole de l'activité avec le principe de la **participation libre** : aucun tarif !
- La présentation claire du projet porté par les jeunes : l'opération soutenue par la recette (exemple : « projet de camp canyoning en Ardèche » et non « mon camp pio de cet été » ; « projet de dialogue inter-religieux au Tchad avec le CCFD-Terre Solidaire » et non « pour des animations en Afrique »).

Bonne pratique :

Par exemple « opérations sapins » : pour qu'il s'agisse d'un extra-job, l'équipe peut contacter un fleuriste et lui proposer d'effectuer pour le compte de ses clients, la livraison des sapins à leur domicile. Cette livraison est proposée bénévolement, le client est libre de participer au financement du projet de l'équipe pour l'action réalisée.

## 4. Profiter de l'extra-job pour recruter des jeunes et des chefs

Tout interlocuteur peut être intéressé pour rejoindre le scoutisme, jeunes comme moins jeunes, des Farfadets à l'équipe de groupe. Savoir parler du scoutisme et du projet (Cap, expériment...) permet certes de financer celui-ci, mais il peut permettre également de s'enrichir de la rencontre de nouvelles personnes et d'apport de compétences.

Anticiper de pouvoir donner des coordonnées / cartons / contacts du RG pour la partie recrutement.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France  
27-31 rue de Stalingrad 94110 Arcueil  
Tél. 01 44 52 37 37

/ scoutsetguides

/ sgdf